

DECRET N° 89-438 du 26 Décembre 1989

portant nomination et promotion à titre Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin de Trois (3) Responsables de la Croix Rouge Allemande.

LE PRESIDENT DE LA REPUBIIQUE,  
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin, et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant Composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Décision N° 89- 70/ANR/CP/P du 15 Décembre 1989 du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire autorisant le Président de la République à décerner à titre Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin, des distinctions honorifiques à Trois (3) Responsables de la Croix Rouge Allemande ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Sont nommés et promus à titre Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 15 Décembre 1989.

Les Trois (3) Responsables de la Croix Rouge Allemande dont les noms suivent :

.../...

A - AU GRADE D'OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Monsieur KERGEL Christian

- Monsieur FRANK Ernst

B - AU GRADE DE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Madame TIESLER URSULA.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Décembre 1989

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,

  
Barthélémy CHOUENS.

Ampliations : FR 8 - CC/FRIB 4 - Ministères 16 - Gde Chanc. 25 -  
CF/ANR 4 - ITC 2 - SGCEN 4 - SFD 2 - ONEFI 2 - DCCT 1 -  
CSM 1 - BN-DAN 4 - DIE-DLC-INSAE 6 - IGE et ses Sections 4 -  
UNB-FLSJEF-INSJA 6 - Préfets 6 - JORIB 2 - Intéressés 6.-